

A l'exception de la direction de chœur, de la FM, de la culture musicale, de la danse et du théâtre, le candidat devra choisir au moment de son inscription entre des épreuves en présentiel ou en distanciel.

Musique - 2^{ème} session : du 6 au 10 septembre 2021

Théâtre : du 13 au 17 septembre 2021

Danse : le 16 septembre 2021



COP

- **Culture** : jeudi 9 septembre, épreuve uniquement en présentiel sous réserve des conditions sanitaires
- **Danse jazz** : jeudi 16 septembre, épreuve uniquement en présentiel sous réserve des conditions sanitaires
- **Formation musicale** : lundi 6 septembre, épreuves uniquement en présentiel sous réserve des conditions sanitaires
- **Guitare** : jeudi 9 septembre
- **Musique ancienne** (basse continue, clavecin, flûte à bec, viole de gambe, violon baroque) : jeudi 9 septembre

CPES

- **Accompagnement** : vendredi 10 septembre
- **Bois** (flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone) : lundi 6 septembre
- **Chant** : vendredi 10 septembre
- **Cordes frottées** (violon, alto, violoncelle, contrebasse) : jeudi 9 septembre
- **Cuivres** (cor, trompette, trombone, tuba) : lundi 6 septembre
- **Direction de chœur** : lundi 18 octobre, épreuve uniquement en présentiel
- **Harpe** : jeudi 9 septembre
- **Percussion** : lundi 6 septembre
- **Piano** : mardi 7 septembre
- **Théâtre** : 1er tour lundi 13 et mardi 14 septembre 2021, 2ème tour : mercredi 15 et jeudi 16 septembre. Entretien : vendredi 17 septembre, épreuves uniquement en présentiel sous réserve des conditions sanitaires

Programme épreuve instrumentale : programme libre d'une durée de 20 minutes avec au moins deux pièces contrastantes, de style et d'époque différentes, sauf pour les disciplines suivantes :

- **Accompagnement :**

<p><i>En présentiel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - exécution d'une œuvre pour piano au choix du candidat (5 à 10 mn) - accompagnement en déchiffrage (mise en loge de 10 mn avec piano) - réduction d'un quatuor instrumental (mise en loge de 10 mn avec piano) 	<p><i>En distanciel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - exécution d'une œuvre pour piano au choix du candidat (5 à 10 mn) - exécution d'une réduction pour piano d'une œuvre (ou extrait) pour orchestre au choix du candidat (3 à 5 mn) - réduction d'un quatuor vocal imposé 8 jours avant la date limite d'envoi
---	---

- **Basse continue** : une œuvre vocale (récit et air) et une œuvre instrumentale de deux époques différentes + 1 choral de Bach (mise en loge de 20 mn)
- **Chant** : 2 morceaux au choix dans deux langues différentes :
 - un air d'opéra ou d'oratorio
 - un lied ou une mélodie
- **Percussion** : programme libre de 20 minutes comprenant au moins une œuvre de timbales, une pour clavier 4 baguettes et une pièce pour peau

Pour les disciplines non-instrumentales, les programmes sont les suivants :

- **Culture** (analyse et histoire de la musique) : le contenu des épreuves sera communiqué avec les convocations.

- Pour la **danse jazz complémentaire hip-hop**, l'épreuve sera composée du suivi d'un cours technique collectif d'une heure, de la présentation d'une composition personnelle de 1 minute 30 à 3 minutes et d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat
- **Direction de chœur** : travail sur une œuvre imposée (exposition des caractéristiques principales de l'œuvre : compositeur, style et contenu du texte - description du plan de travail pour l'apprentissage - direction "en muet" de la pièce) communiquée par l'enseignant
- **FM** : le contenu des épreuves sera communiqué individuellement
- Pour le **théâtre**, les épreuves seront les suivantes :
 - **Parcours comédien**
Admissibilité : une scène théâtrale d'environ 3 minutes (tous répertoires confondus) et un parcours libre
Admission : suivi d'un stage et entretien individuel
 - **Parcours metteur en scène**
Admissibilité : une scène mise en scène par le candidat d'environ 5 minutes et la présentation d'une note d'intention
Admission : suivi d'un stage et entretien individuel